

Appel à contribution

Colloque international

« L'âge et le pouvoir en question : Vieillir et décider dans la cité »

8 et 9 octobre 2008

Maison de l'Université,
Place Émile Blondel,
76821 Mont Saint-Aignan,
Rouen

Organisateurs :

- **UMR CNRS I.D.E.E.S.** (« Identité et Différenciation de l'Espace, de l'Environnement et des Sociétés ») / **CIRTAI** ;
- Réseau International d'Étude sur l'Age, la Citoyenneté et l'Intégration Socio-économique (**REIACTIS**).

Date limite d'envoi des propositions de contribution : 10 avril 2008

Les axes du colloque

- Le premier axe intitulé « **Structures et statuts** » s'intéresse aux figures et statuts des personnes âgées dans l'intégration aux processus décisionnels. Cet axe traitera de l'intégration aux processus décisionnels par les leviers institutionnels à travers l'intégration des personnes âgées dans les systèmes formels de consultation et de décision à l'échelle locale. Il s'agira d'interroger les types de statut (délibératif, consultatif ...) et d'institutions locales (publique, privé à but lucratif, privé en société de personnes (coopératives associations...)) et l'effet des différents registres de droits sur les pouvoirs des personnes âgées en tant que citoyens, usagers, consommateurs ou clients. Plus globalement cet axe replace la problématique du pouvoir à partir des normes formelles et informelles qui déterminent la nature et les espaces d'intervention dont disposent les personnes âgées à titre individuel ou collectif pour peser sur les décisions le concernant et plus généralement sur leur environnement.

- Le second axe intitulé « **Ressources et potentiels** » porte plus précisément sur les ressources matérielles et immatérielles nécessaires à l'intégration des personnes âgées aux processus décisionnels. Cet axe offre l'occasion d'interroger des notions comme « la compétence civique » et l'expertise, qu'elle soit « profane » ou « savante ». Il s'agit aussi de considérer les processus par lesquels ces ressources (compétences légitimes, aptitudes reconnues, potentiels, réseaux, proximité spatiale, adéquation culturelle...) peuvent ou non être développées, valorisées et intégrées dans la prise de décision par les personnes âgées elles mêmes et par les acteurs locaux (décideurs publics, gestionnaires de service aux personnes âgées...) opérant dans le secteur du vieillissement au plus proche des personnes âgées.

- Le troisième axe « **Le pouvoir comme culture de la relation de proximité** » appréhende l'intégration des personnes âgées aux décisions comme une pratique sociale et une culture de la relation sociale malléable et donc sujettes à évolution à travers la formation des professionnels et des « proches » intervenant auprès de personnes âgées. Mais l'éducation à des formes de relations valorisant le maintien du pouvoir sur soi implique aussi les personnes âgées elles mêmes.

- Enfin, pour le quatrième axe, compte tenu des apports des axes précédents, nous examinerons « **Les choix en situation de mobilité et d'immobilité** ». Ce volet renvoie aux configurations différentes de lieu d'habitat auxquelles des personnes âgées peuvent être confrontées, aux exigences de mobilité ou aux contingences d'immobilité en fonction de ce qui est défini comme réponses à leurs besoins de santé. L'axe 4 examine donc les différents modes d'intégration des personnes âgées dans les réponses à leurs besoins de mobilité et d'intégration sociale dans des configurations différentes auxquelles elles peuvent être confrontées. Ce dernier thème intègre les problématiques d'adaptation des services pour les personnes mobiles mais aussi les services spécifiques en cas de mobilité réduite et les politiques de lutte contre l'isolement à destination de ces publics.

Axe 1 : Structures et statuts	
TR1	Structuration et modes d'intégration aux systèmes décisionnels dans les services aux personnes âgées à domicile et l'hébergement des personnes âgées ?
	<p>Association, mutuelle, services publics, entreprise privée avec ou sans but lucratif ... Dans quelle mesure les structures et les statuts des personnes âgées qui s'y rapportent (citoyen, usager, consommateur, client) peuvent-ils favoriser des formes d'intégration dans les décisions concernant les services qui leur sont destinés ? En quoi, le statut d'usager de services publics ou de bénéficiaire de prestations serait-il plus ou moins favorable à l'intégration dans les systèmes décisionnels que celui de consommateur ou de client âgé ?</p> <p>La dichotomie classique entre le secteur privé à but lucratif et les autres acteurs est-elle finalement pertinente dans la compréhension des relations de pouvoirs entre les personnes âgées et leurs pourvoyeurs de service ? Comment ce pouvoir s'exerce-t-il dans la réalité, qui exerce ce pouvoir et avec quelle légitimité ? Assiste-t-on par ailleurs à des évolutions dans les formes d'engagement des personnes âgées et de leurs familles face aux décideurs ? Les répertoires d'action dans la contestation ont-ils changé ? Peut-on -par exemple- observer un affaiblissement des formes collectives d'engagement dans les mécanismes de négociation au profit d'une individualisation et d'une juridiciarisation des rapports aux décideurs ? Dans ce cas est-ce la figure du consommateur/client âgé qui prime sur le citoyen ? Au-delà des polémiques classiques il s'agit aussi d'examiner les politiques publiques permettant à ces acteurs une meilleure intégration des personnes âgées dans les systèmes décisionnels en tant que bénéficiaire direct d'un service ou que membre d'un groupe social.</p>
TR2	Structuration des interactions entre décideurs locaux et citoyens âgés. Au-delà du forum de proximité quelles capacités d'initiative et d'impulsion dans les politiques locales ?
	<p>Comment les entités politiques locales responsables de la politique de la vieillesse ont-elles construit des mécanismes - formels ou non- permettant d'intégrer les personnes âgées en tant qu'individu ou membre d'un groupe social ? Quels types de structures pour quels types de pouvoirs (Conseils des Sages en France, conseils des aînés en Suisse, Senior Council au Danemark, Tables régionales de concertation au Québec...)?</p> <p>De quels types de moyens sont dotées ces structures et quels sont leurs domaines d'action et de compétences ? Et finalement, au delà de l'affichage institutionnel en quoi les différentes formes de démocraties participatives impliquant les personnes âgées ont-elles contribué à influencer les politiques locales ?</p>
TR3	Planification de l'offre et évaluation des services. Conditions et moyens pour l'intégration des personnes âgées.

	<p>Dans certains pays comme la France, un schéma gérontologique est obligatoire et doit permettre d'anticiper le vieillissement démographique et de préparer les réponses des acteurs locaux en développant des structures et des moyens adéquats. Dans quelle mesure la panification des réponses politiques locales au vieillissement de la population sont-elles aussi des espaces d'information, de concertation et de négociations avec les représentants des personnes âgées ?</p> <p>Qu'en est-il des structures dispensant l'aide ou informant les personnes âgées sur leurs droits ? En France par exemple, les CLIC (Comité Locaux d'Information et de Coordination) peuvent-ils initier les publics âgés aux méthodes d'éducation à la démocratie de proximité ?</p> <p>Concernant l'évaluation des services notamment pour les personnes en perte d'autonomie et leur famille, dans quelle mesure sont-elles intégrées dans les processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité des services par les prestataires et leurs financeurs ?</p>
Axe 2 « Ressources et potentiels »	
TR4	L'intégration de l' « expertise profane » et de l'expertise « savante » des retraités et de leurs organisations dans l'élaboration des politiques locales
	<p>Quelles sont les différentes formes d'expertise engagées dans les processus décisionnels sur des segments des politiques locales comme les modes de transports, l'accessibilité, les aménagements urbains ou dans certains cas les prestations d'aide à domicile par exemple.</p> <p>Comment définir les différents niveaux d'intervention des retraités et de leurs organisations tant au niveau du diagnostique des besoins et de l'évaluation de l'adéquation des dispositifs que des capacités de recommandation ? Sur le plan des moyens, quelles sont les ressources dont disposent les retraités et leurs organisations ? Sont-ils informés et formés ?</p> <p>Disposent-ils eux-mêmes d'un pouvoir d'expertise au travers de compétences techniques, juridiques, scientifiques susceptible de constituer un contre-pouvoir d'expertise ? Peuvent-ils par ailleurs recourir à des expertises externes en diligentant des études ou des enquêtes ? En quoi les acteurs locaux (collectivités locales, universités ou universités tous âges, prestataires, caisses de retraite...) favorisent-ils l'émergence de ces compétences parmi les personnes âgées et encouragent-elles leur engagement dans des processus de partage du pouvoir d'expertise sur le plan du diagnostique des besoins, mais aussi de l'évaluation des dispositifs existants et des propositions ?</p>
TR5	« Compétences civiques » et « capital culturel » comme ressources pour l'intégration des personnes âgées aux processus décisionnels.
	<p>L'intégration dans les systèmes décisionnels n'induit-il pas un certain nombre de pré-conditions en termes de ressources intellectuelles, relationnelles, et matérielles ? Les notions de « compétence civique » et de « capital culturel » sont-elles pertinentes pour éclairer les types de publics âgés impliqués dans les mécanismes de participation aux décisions. Dans l'affirmative la représentation des personnes âgées dans les mécanismes consultatifs locaux ne sont ils pas faussés par une sur représentation de populations qui disposent précisément de ces ressources immatérielles ? Dans l'affirmatif comment envisager d'élargir le spectre des publics concernés par ces mécanismes consultatifs ? En quoi les politiques publiques elles-mêmes peuvent elles faciliter l'acquisition de ces ressources et diversifier les profils des participants- Un bref retour sur les conclusions de la table ronde des journées d'études de 2007 sur « le pouvoir a t-il un sexe et un état civil ? » s'impose dans la mesure où elle a commencé fort utilement à éclairer la pertinence des facteurs genre, âge, ancienne catégorie professionnelle, et état de santé, dans l'analyse de la participation aux</p>

	processus décisionnels. Les décideurs publics et privés mais aussi les organisations de retraités elles-mêmes se sont-ils emparés de ces questions ?
TR6	<p align="center">« Les anciens et les modernes »</p> <p align="center">Peut-on parler d'une rupture générationnelle dans l'exercice de la participation et du pouvoir des baby boomers en tant que citoyens, usagers et consommateurs en vieillissement?</p>
	<p>Avec la nouvelle génération de retraités nés dans l'après-guerre le profil socio-économique et culturel de cette vaste catégorie sociale est amené à se diversifier sous le double effet des différences inter et intra-cohortales au sein de ce vaste agglomérat. Le spectre des âges au sein d'une population désignée par le terme générique de « retraitée » rend nécessaire une meilleure appréhension des caractéristiques sociologiques de ses composantes. En Europe et dans les pays développés le passage des baby-boomers à l'âge de la retraite accentue progressivement les contrastes de cette catégorie sociale. Les nouvelles cohortes de l'après-guerre ont affiché dans l'histoire sociale française et dans la plupart des pays développés leur prétention à incarner une rupture générationnelle qui – si elle se confirme – induirait aussi un changement d'attitude à la retraite. Ce groupe générationnel est en outre le grand témoin, et parfois l'acteur, de recompositions des rapports au pouvoir, sur le plan individuel et collectif. Les cohortes de « jeunes » retraités actuelles seraient-elles porteuses de formes nouvelles de participation aux décisions consécutives des mouvements sociaux des années 70 et à leur attitude par rapport aux pouvoirs politiques économiques et sociaux éprouvées depuis. Il est témoin des premières lois de décentralisation des années 80, rapprochant le plus souvent des instances de décision des lieux où elles s'appliquent (communes, départements, régions). En quoi les relations de pouvoir au niveau local seraient-elles amenées à évoluer du fait des exigences de ce nouveau public de retraité?</p> <p>Marquées par de fortes valeurs de participation et d'autonomie les nouvelles cohortes de retraités amènent à interroger l'effet de ces mutations socio-démographiques sur leurs rapports aux pouvoirs politiques, économiques et sociaux au niveau local à mesure qu'elles entreront dans une période de temps non contraint par les obligations du travail et dans une double détente dans un moment rupteur de leur propre vieillissement.</p> <p>Mais le vieillissement ne se limite pas aux « nouveaux retraités ». Il n'est pas certain que des populations de « précurseurs » plus âgées ne fassent pas preuve de stratégies autonomes et différentes des pratiques qu'on leur prête et au nom desquelles la cité et les institutions gérontologiques de proximité se décident et se dessinent. Le changement à l'œuvre est sans doute bien moins quantitatif que qualitatif mais mérite d'être interrogé. L'exemple du premier projet d'autogestion d'une résidence de personne âgée par un groupe de résidentes âgées en région parisienne semble à cet égard assez emblématique d'une recherche de maîtrise sur les étapes de la fin du cycle de vie par certains aînés. L'intérêt du débat porte ici sur la continuité des valeurs (autonomie, individualisme...) et des attitudes (engagement collectif, contestation des modèles dominants ...) qui ont marqué les précédentes étapes du cycle de vie et s'expriment désormais sur les dernières étapes en remettant en cause les systèmes de rôles et les fonctions liés à l'âge comme elle remirent en cause par exemple les normes sociales liées au genre en amont du cycle de vie. Les données générationnelles et les problématiques de rupture ou de continuité peuvent ici être abordées dans ces différentes configurations du vieillissement.</p>

Axe 3 : « Le pouvoir comme culture de la relation »	
--	--

TR7	La formation des professionnels et des proches comme enjeu dans les pratiques inclusives.
	Comment les représentations de l'autre et la culture relationnelle sont en jeu dans l'intégration des personnes âgées aux décisions ? En quoi des approches comme l'« humanitude » ou la « validation », par exemple introduisent-elles précisément dans les gestes professionnels des attitudes dont les effets se traduisent par des comportements facilitant l'empowerment des personnes âgées ? Au-delà de ces approches, en quoi l'approche relationnelle peut-elle être modifiée par des interventions pédagogiques et des sensibilisations au statut et aux potentiels dont disposent les personnes âgées.
TR 8	L'information et l'éducation des personnes âgées comme pré-requis au choix.
	Ce volet renvoie en partie de la problématique de la TR4 sur l'expertise. Mais elle tend plus spécifiquement à définir les acteurs susceptibles d'informer et de former les personnes âgées pour qu'elles puissent agir sur elles-mêmes et sur leur environnement local.
	Axe 4 Les choix en situation de mobilité et d'immobilité
TR 9	Le choix dans le passage du domicile à l'institution
	Du « domicile » à l'« institution » : lieu ou espace ? Quels sont les choix dans le changement de lieu de vie et notamment le passage du domicile à l'institution ? Dans quelle mesure l'abandon du domicile au profit d'une structure collective est-il la résultante d'un choix éclairé par les personnes âgées elles-mêmes ? En quoi la séparation de l'habitat en tant que lieu de vie inscrit dans un tissu relationnel constitué de différents réseaux sociaux est-il réellement le fruit d'une décision des personnes âgées elles-mêmes ?
TR 10	La prise en compte des besoins des personnes à mobilité réduite à domicile
	La solitude constitue un des problèmes essentiels pour les personnes âgées notamment celles qui rencontrent des problèmes de mobilité réduite ou d'isolement. En quoi ces personnes sont-elles intégrées dans les politiques visant à assurer la mobilité et l'intégration sociale (animation à domicile, transports adaptés ...) ?

Normes et transmission du document

L'appel à contribution est ouvert aux personnes ayant validé un niveau Master 2.
Les propositions de contribution (4500 caractères espace compris) sont attendues **avant le 10 avril 2008**, à l'intention de Mélissa Petit : 2008symposium@gmail.com

Les communicants seront informés des propositions retenues fin avril 2008.

Nous vous invitons à diffuser largement cet appel !